



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones rurales

Question écrite n° 112820

Texte de la question

Mme Henriette Martinez attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur la charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural qui garantit notamment la proximité et l'accessibilité aux services publics pour tous dans les zones rurales. Elle lui demande à quel titre, Electricité de France et Gaz de France, pourtant signataires de cette charte, imposent l'organisation de schémas nouveaux, en particulier pour l'accueil de la clientèle sans concertation et sans aucune prise en compte de l'aménagement du territoire. Elle lui demande que l'État fasse respecter la charte et que le schéma national de l'organisation d'EDF-GDF soit revu dans la concertation avec les préfets dans les départements.

Données clés

Auteur : [Mme Henriette Martinez](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112820

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12837